



Annulation modification de contrat de travail

Par **Elc**, le **07/07/2020** à **19:50**

Bonjour,

Mon patron m'a fait signé une lettre pour modification de contrat de travail pour raisons économiques il y a 1 mois. J'ai refusé et ai donné ma lettre de refus. Aujourd'hui il me dit (oralement) que c'est plus d'actualité.

Quel recours j'ai si je souhaite quitter mon entreprise ?

En vous remerciant par avance de votre retour.

Cordialement

Par **P.M.**, le **07/07/2020** à **20:16**

Bonjour,

Vous n'avez a priori aucun recours puisque l'employeur n'est pas forcé d'engager la procédure de licenciement économique suite à votre refus...

Vous pourriez lui proposer une rupture conventionnelle ou démissionner si vous voulez quitter l'entreprise...

Par **Elc**, le **07/07/2020** à **20:43**

Merci de votre retour.

Nous étions 2 dans ce cas-là et l'un a eu une rupture conventionnelle faute de licenciement économique. J'en ai parlé à mon patron pour connaître mon issue et financièrement il ne peut pas se permettre un deuxième licenciement ou rupture conventionnelle.

C'est possible de faire de 2 manières différentes pour deux salariés dans le même cas?

Merci

Cordialement

ELC

Par **P.M.**, le **07/07/2020** à **21:01**

Il n'est pas prévu que l'employeur doive accepter une rupture conventionnelle sous prétexte qu'il en a conclu une avec un autre salarié même dans des conditions similaires...